

Date: 20120117

Dossiers: 566-02-3906 et 3907

Référence: 2012 CRTFP 6



*Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique*

Devant un arbitre de grief

ENTRE

SCOTT MAZEROLLE

fonctionnaire s'estimant lésé

et

**ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
(ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration)**

défendeur

Répertorié

Mazerolle c. Administrateur général (ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration)

Affaire concernant des griefs individuels renvoyés à l'arbitrage

MOTIFS DE DÉCISION

Devant : Kate Rogers, arbitre de grief

Pour le fonctionnaire s'estimant lésé : Deborah Cooper, Association professionnelle des agents du service extérieur

Pour le défendeur : Martin Desmeules, avocat, et Patricia Mullin-Baker, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Affaire entendue à Ottawa (Ontario),
du 20 au 24 juin 2011.
Téléconférence tenue le 28 septembre 2011.
(Traduction de la CRTFP)